

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41 FINANCES

### 41.2023.10 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget RNN Sagnes de la Godivelle et Rocher de la Jaquette

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 5 432,60 €		6 254,16 €	1 400,00 € 9 300,00 €	7 900,00 €	8 721,56 €
FONCT	36 575,32 €		- 10 891,55 €			25 683,77 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit:**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	25 683,77 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	25 683,77 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE :

- d'approuver l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Budget RNN Sagnes de la Godivelle et Rocher de la Jaquette.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-41-2023-04-BF  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DÉGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41 FINANCES

### 41.2023.11 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget Chaîne Des Puy

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 12 392,73 €		16 548,70 €	25 040,00 € 12 750,00 €	- 12 290,00 €	- 8 134,03 €
FONCT	54 016,18 €		15 070,09 €			69 086,27 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

#### Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	69 086,27 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	69 086,27 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### DECIDE :

- **d'approuver l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Budget Chaîne des Puy.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

Accuse de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-41-2023-05-BF  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41 FINANCES

### 41.2023.12 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget Boutique du Parc

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST					- €	- €
FONCT	11 460,34 €		- 5 712,64 €			5 747,70 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit:**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	5 747,70 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5 747,70 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### DECIDE :

- **d'approuver l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Budget Boutique.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-41-2023-06-BF  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard -  
PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric –  
MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire –  
WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT  
Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine -  
MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC  
Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien –  
LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY  
Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège,  
IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES  
41.2023.14 Budget Primitif 2023 – Budget Principal

**Le projet de Budget Primitif 2023 concernant le Budget Principal du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) - PRINCIPAL

Budget Primitif 2023

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTES</b>		
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	3 900 000,00	3 318 904,79
+	+	+
<b>R</b>		
<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		581 035,21
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	3 900 000,00	3 900 000,00

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTES</b>		
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	668 874,00	308 425,31
+	+	+
<b>R</b>		
<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	376 430,00	362 980,00
<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		371 918,69
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	1 043 304,00	1 043 304,00

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	4 943 304,00	4 943 304,00
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-41-2023-14-BF  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Principal.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaients présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard -  
PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric –  
MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire –  
WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT  
Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaients absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine -  
MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC  
Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien –  
LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY  
Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège,  
IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES  
41.2023.15 Budget Primitif 2023 – Budget annexe de la Réserve Chastreix-Sancy

**Le projet de Budget Primitif 2023 concernant le Budget annexe de la Réserve Chastreix-Sancy du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY) -  
RESERVE NATURELLE CHASTREIX SANCY

Budget Primitif 2023

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	194 500,00	188 484,02
	+	+	+
R E P O R T E	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		6 015,98
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>194 500,00</b>	<b>194 500,00</b>

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	49 000,00	21 142,70
	+	+	+
R E P O R T E	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		27 857,30
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>49 000,00</b>	<b>49 000,00</b>

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>243 500,00</b>	<b>243 500,00</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de report des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-41-202315-BF  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe RNN Chastreix-Sancy.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Étaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard -  
PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric –  
MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire –  
WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT  
Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Étaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine -  
MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah –CHALVIGNAC  
Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien –  
LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY  
Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège,  
IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES  
41.2023.16 Budget Primitif 2023 – Budget annexe de la Réserve de Chaudefour

**Le projet de Budget Primitif 2023 concernant le Budget annexe de la Réserve de Chaudefour du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHAUDEFOUR) -  
RESERVE NATURELLE DE CHAUDEFOUR

Budget Primitif 2023

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTÉS</b>		
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	161 500,00	157 413,55
<b>RAPPORTÉS</b>		
<b>RÉSTES A RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2)</b>		
<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		4 086,45
<b>=</b>	<b>=</b>	<b>=</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	161 500,00	161 500,00

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTÉS</b>		
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1060)</b>	18 700,00	3 021,74
<b>RAPPORTÉS</b>		
<b>RÉSTES A RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2)</b>		
<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		15 678,26
<b>=</b>	<b>=</b>	<b>=</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	18 700,00	18 700,00

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	180 200,00	180 200,00
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-41-2023-16-BF  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe RNN Chaudefour.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES

41.2023.17 Budget Primitif 2023 – Budget annexe Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette

**Le projet de Budget Primitif 2023 concernant le Budget annexe de la Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (LA GODIVELLE) -  
RESERVE DE LA GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

Budget Primitif 2023

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTES	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	169 000,00	163 316,23
	+	+	+
REPORTS	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		25 683,77
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	169 000,00	169 000,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTES	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1668)</b>	13 400,00	4 678,44
	+	+	+
REPORTS	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	1 400,00	9 300,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		821,56
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	14 800,00	14 800,00

## TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	203 800,00	203 800,00
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements) et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements) et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-41-2023-17-BF  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe RNN Sagnes de la Godivelle et Rocher de la Jaquette.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023  
Le Président,



Lionel CHAUVIN



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard -  
PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric –  
MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire –  
WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT  
Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine -  
MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah –CHALVIGNAC  
Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien –  
LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY  
Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège,  
IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES  
41.2023.18 Budget Primitif 2023 – Budget annexe Cellule Chaîne des Puys

**Le projet de Budget Primitif 2023 concernant le Budget annexe Cellule Chaîne des Puys du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAINE DES  
PUYS) - CELLULE CHAINE DES PUYs

Budget Primitif 2023

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	467 246,00	308 169,73
+	+	+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		69 086,27
=	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	467 246,00	487 246,00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1066)</b>	48 660,00	56 794,03
+	+	+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	25 040,00	12 750,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		4 165,97
=	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	73 700,00	73 700,00

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	540 946,00	540 946,00
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-41-2023-18-BF  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Chaîne des Puy.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



Parc  
national  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES  
41.2023.19 Budget Primitif 2023 – Budget annexe Boutique

**Le projet de Budget Primitif 2023 concernant le Budget annexe de la Boutique du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (BOUTIQUE DU PARC) -  
BOUTIQUE DU PARC

Budget Primitif 2023

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTES	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	86 800,00	81 052,30
	+	+	+
R E P O R T E S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		5 747,70
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	86 800,00	86 800,00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTES	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>		
	+	+	+
R E P O R T E S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	86 800,00	86 800,00
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-41-2023-19-BF  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget annexe de la Boutique du Parc.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard -  
PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric –  
MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire –  
WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT  
Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine -  
MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC  
Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien –  
LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY  
Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège,  
IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

12 PAYSAGES ET ESPACES DE VIE  
12.2023.01 Convention cadre de partenariat dans les démarches « Petites Villes de Demain » (PVD) du territoire

Lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le programme « Petites Villes de Demain » est un programme national qui vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il se fixe l'ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants dans un objectif de transition écologique.

Ce programme doit également permettre d'accélérer la transformation des territoires pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs (baisse démographique, résorption du parc bâti vacant, qualité des espaces publics, ...), en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins.

De plus, le dispositif favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes (Collectivité, Etat, partenaires techniques et financiers), au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Sur le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne 16 communes sont concernées par ce dispositif :

## Cantal :

- CC Pays de Gentiane : Condat, Riom-es-Montagne,
- CC Pays de Salers : Saint-Martin-Valmeroux,
- CC Hautes-Terres Communauté : Allanche, Murat, (Neussargues-en-Pinatelle, commune partenaire),
- CC Saint-Flour Communauté : Pierrefort,
- CC Cère et Goul en Carladès : Vic-sur-Cère,

## Puy-de-Dôme :

- CA Riom Limagne et Volcans : Chatel-Guyon, Volvic,
- CA Agglo Pays d'Issoire : Ardes,
- CC Chavanon Combrailles et Volcans : Pontgibaud,
- CC Dôme Sancy Artense : Rochefort-Montagne,
- CC Massif du Sancy : Besse-et-Saint-Anastaise, La Bourboule, Mont-Dore.

Plusieurs partenaires ont été identifiés pour proposer un soutien en ingénierie aux collectivités dans les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat). Il s'agit de partenaires financiers (Banque des territoires,...), ainsi que des partenaires techniques (CAUE, Agences d'urbanisme...) dont les **Parcs naturels régionaux**.

## **LE COMITE SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE :**

- **d'affirmer l'engagement du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dans le programme Petites villes de demain en tant que partenaire technique aux côtés des 16 villes lauréates du territoire,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-12-2023-01-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

**REPONSE A UN APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE :  
Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts »**

Conformément aux décisions prises lors de la clôture des Assises de la forêt et du bois et aux annonces du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois, réuni le 1er décembre 2022, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires lancent conjointement un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les démarches de concertation territoriale qui auront pour vocation de valoriser la multifonctionnalité des forêts.

Cet AMI, d'un montant total de 1 million d'euros, est cofinancé par les deux ministères. **Il s'agit de faire émerger des démarches collectives visant à favoriser, par le dialogue, des méthodes de concertation et des travaux facilitateurs entre les acteurs de la forêt et du bois et la société civile, une meilleure compréhension des enjeux forestiers complexes à l'échelle d'un territoire.**

Cet AMI vise à expérimenter au niveau local, de nouvelles formes de dialogue et de concertation à des échelles territoriales de niveau infra-régional permettant d'augmenter la cohésion et l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire autour des objectifs poursuivis par les Assises de la forêt et du bois. Ces objectifs sont nombreux et on compte parmi eux : l'adaptation des forêts au changement climatique, la protection et restauration de la biodiversité, le rôle de la forêt et du bois dans l'atténuation du changement climatique etc.

La Chaîne des Puys est couverte sur plus des 3/4 par la forêt soit 10 500 ha, répartis comme suit : 4 500 ha pour la forêt publique et 6 000 ha pour la forêt privée ; cette dernière étant représentée par de très nombreux petits propriétaires.

La Faille de Limagne est également très boisée, ainsi qu'une partie des flancs du plateau de la Serre.

La forêt actuelle du Bien est issue d'une longue histoire commune entre les conditions naturelles et l'action de l'homme.

Les techniques d'exploitation et les modes de conduites sont primordiaux car ils influencent fortement les paysages et la biodiversité. Ces modes d'exploitation sont liés au type de gestion adopté par les propriétaires et gestionnaires. Ainsi, l'intensification des pratiques est également synonyme d'une exploitation avec des engins plus lourds, des pistes plus larges, des coupes à blanc et une certaine homogénéisation des forêts du Bien.

La forêt joue des rôles multiples : économique via la production et le tourisme que génèrent les paysages du Bien, écologique par la biodiversité qu'elle accueille et les services écosystémiques rendus, social et culturel avec les utilisations locales variées de ces milieux.

La Chaîne des Puys – faille de Limagne se doit d'être un territoire d'innovation pour des pratiques exemplaires, la concertation sur un sujet aussi complexe que la forêt est un sujet sur lequel le SMPNRVA doit jouer un rôle primordial.

Forestry France, gestionnaire de plusieurs centaines d'hectares de forêt sur le sud de la Chaîne des Puys a contacté le SMPNRVA pour co-porter une réponse à cet AMI.

En effet pour répondre, il faut réunir un collectif d'acteurs :

- un élu représentant d'une collectivité locale, porteur ou co-porteur du projet ;
- un acteur économique de la filière forêt-bois ;
- un acteur représentant les propriétaires forestiers (représentatif de la propriété forestière du territoire couvert par le projet), ainsi que son gestionnaire (si différent du propriétaire) ;
- un acteur associatif du domaine de l'environnement

La date limite de dépôt du dossier a été fixée au 28 février 2023, la désignation des lauréats aura lieu en avril 2023.



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'autoriser le Président à lancer toutes les démarches nécessaires pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard -  
PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric –  
MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire –  
WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT  
Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine -  
MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah –CHALVIGNAC  
Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien –  
LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY  
Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège,  
IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

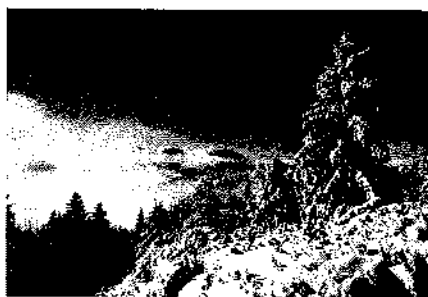
19  
19.2023.01

REVITALISATION TERRITORIALE  
Expositions temporaires Maison du Parc - 2023

Sur l'année 2023, la maison du parc présentera deux expositions temporaires, l'une de photos couleur dans des dominantes de paysages de neige, au cours du printemps et l'autre de petites œuvres ou tableaux d'artistes auvergnats durant l'été.

Les détails de celles-ci sont les suivants :

TITRES	Songes photographiques	Regards volcaniques
Objets	Photos numériques couleur de paysages et nature	Exposition collective de dessins, encres, gravures, sculptures
Artistes	Thibaut Guérin	Quatorze artistes dont Elza Lacotte et Franck Watel
Thèmes	Paysages du Parc des volcans	Volcanisme
Périodes	Début Avril – fin Juin	Début Juillet - fin Septembre
Coûts	400 € pour impression et encadrement de 14 photos	Gratuit



## REGARDS VOLCANIQUES

EXPOSITION COLLECTIVE DE 13 ARTISTES

VINCENI BÉCHET - EVA BOURDIER - FLORENT CHAYDUET - ALAIN DUMONT  
 BANKA NOJCUSOVA - ELZA LACOTTE - OLIV' MARTIN - ADELINE PAPON - PAULOVAZ  
 LES POLYCEPHALES - NADINE BOLLET - CHRISTOPHE TARRERIAS - FRANCK WATEL  
 GRAVURE / DRESSIN / ENCRE / SCULPTURE

---

EXPOSITION VISIBLE DU 5 JUILLET AU 30 AOÛT 2022  
 AU CONCASSEUR (LA KABANE PRINCIPALE) DE BOIS BASALTE À SAUTERRRE  
 DE 9H À 12H ET DE 16H À 19H



Convention de prêt de l'exposition  
**Regards volcaniques**  
dessins, encres, gravures, sculptures  
de quatorze artistes locaux  
pour l'été 2023, à la maison du Parc.

Entre,

Le syndicat mixte du **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**, Montlosier, 63970 AYDAT, représenté par son président, monsieur Lionel Chauvin.

ci-désigné SMPNRVA

Et Madame, Elza lacotte, sérigraphe-illustratrice, domiciliée à Moleides 63210 Orcival,

ci-désignée les artistes.

Il est convenu :

**Article 1 : Objet** – Prêt d'oeuvres pour une exposition

Mise à disposition par les artistes de l'exposition Regards volcaniques qui sera présentée à la Maison du Parc des Volcans.

**Article 2 : Les œuvres proposées**

**Les quatorze artistes**, Vincent Béchet, Eva Bourdier, Florent Chavouet, Alain Dumont, Danka Hojcusova, Elza Lacotte, Olivier Martin, Adeline Papon, Paul Ferreira Vaz, Les polycéphales, Charlotte Rodon, Nadine Rollet, Christophe Tarrerias, Franck Watel ont rassemblé quelques-unes de leurs œuvres en dessins, encres, gravures, sculptures pour constituer une exposition sur le thème des Volcans.

Le nombre total des oeuvres, étant actuellement fluctuant, sera indiqué sur un document manuscrit contresigné par les artistes et le SMPNRVA le jour du dépôt de celles-ci.

**Article 3 : Lieu d'exposition**

L'exposition sera présentée à la Maison du Parc, au siège social du **Parc des Volcans d'Auvergne** à Montlosier – 63970 AYDAT.

**Article 4 : Période et durée de l'exposition**

Le prêt de l'exposition sera consenti du 26 juin au 6 octobre pour une période d'exposition du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2023. La date de fin pourra être prolongée de quelques jours selon les disponibilités de l'artiste et des agents du SMPNRVA pour le démontage.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## **Article 5 : Assurance et gardiennage**

Le SMPNRVA est responsable de la garde et de la conservation des œuvres et s'engage à assurer les œuvres pour leur valeur totale qui sera communiquée par les artistes.

## **Art 6 : Promotion de l'exposition**

Un vernissage sera organisé par le SMPNRVA, première quinzaine de Juillet.  
Une affiche sera également réalisée par le SMPNRVA et diffusée alentours et par mail à ses partenaires institutionnels et touristiques.

## **Art 7 : Remise des œuvres et transport**

L'exposition sera livrée par Les artistes à la Maison du Parc des Volcans, à la date indiquée ci-dessus, pour une ouverture au public à la date indiquée aussi ci-dessus.

## **Art 8 : Conditions du prêt**

Pour trois mois d'exposition, les œuvres sont prêtées à titre gracieux. Celles-ci pourront cependant être vendues, selon les tarifs qui seront indiqués préalablement par les artistes. Le SMPNRVA ne prendra pas de commissions sur les ventes réalisées.

## **Article 9 : Litiges – responsabilités**

Le tribunal de Clermont-Ferrand est seul compétent en cas de litige.

Les contractants déclarent avoir pris connaissance et accepté les termes de la présente convention.

A Montlosier, le 17 Février 2023

Pour les quatorze artistes

Président du SMPNRVA

**Elza Lacotte**

**Lionel Chauvin**



Convention de mise à disposition de  
**l'exposition « Songes Photographiques  
en Auvergne »** au printemps 2023, à la  
maison du Parc.

Entre,

Le syndicat mixte du **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**, Montlosier – 63970 AYDAT, représenté par son président, monsieur Lionel Chauvin et dûment habilité par le bureau du Parc en date du 17 Février 2023.

Et

Monsieur **Thibaut Guérin**, auteur photographe, domicilié à : 5 impasse Lavoisier 63540 Romagnat

[thibauguerin.photo@hotmail.com](mailto:thibauguerin.photo@hotmail.com)

<https://thibauguerinphoto.wixsite.com/thibaut>

Il est convenu :

**Article 1 : Objet** – Mise à disposition d'une exposition

Mise à disposition par l'auteur d'une exposition constituée d'une **vingtaine de photographies** pour une présentation à la Maison du Parc des Volcans d'Auvergne.

11 d'entre elles sont déjà encadrées. Les autres, soit 13, sont à imprimer et encadrer. Elles le seront par une prise en charge directe, par le Parc, auprès des prestataires.

**Art 2 : Les œuvres proposées**

Deux photographies, tirages originaux, numériques, couleurs, format 60 x 40 sur papier Galerie Lustré 310 gr. Encadrement au format 70 x 50

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-19-2023-01-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- Deux photographies, tirages originaux, numériques, couleurs, format 40 x 30 sur papier Galerie Lustré 310 gr. Encadrement au format 60 x 40
- Sept photographies, tirages originaux, numériques, couleurs, format 45 x 30 sur papier Galerie Lustré 310 gr. Encadrement au format 60 x 40

### **Imprimées et encadrées par le photographe**

- Onze photographies, numériques, couleur, de format 30 x 45 sur papier Galerie Lustré 310 gr,
- Une photographie, numériques, couleur, de format 30 x 40 sur papier Galerie Lustré 310 gr,
- Une photographie, numériques, couleur, de format 30 x 30 sur papier Galerie Lustré 310 gr,  
**A faire imprimer et encadrer (sous-verre simple), par le Parc.**

Description détaillée en annexe.

### **Art 3 : Coût de l'exposition**

Au regard du descriptif des œuvres à l'article 1, et notamment des photos à imprimer et encadrer, le Parc prendra à sa charge celles-ci pour un **montant total de 400 € maximum**. Il traitera directement avec l'imprimeur du photographe, l'Atelier Baryté, et acquerra les sous verres nécessaires à l'encadrement de ces photos.

### **Art 4 : Engagements du photographe**

D'une part, l'encadrement des photographies imprimées par le Parc sera effectué par le photographe avec les sous-verres fournis par le Parc. Les services du Parc participeront à la tâche.

D'autre part, le photographe s'engage à communiquer, au cours de ses prochaines expositions, sur ce partenariat avec le Parc en apposant le logo du Parc au sein des expositions et ce, sur la durée de présentation des exemplaires de photos imprimées par le Parc.

### **Art 5 : Lieu d'exposition**

L'exposition sera présentée à la Maison du Parc, au siège social du **Parc des Volcans d'Auvergne à Montlosier – 63970 AYDAT**.

### **Art 6 : Période et durée de l'exposition**

Celle-ci sera présentée sur la période allant du **1er avril au 30 juin 2023**.

### **Art 7 : Assurance et gardiennage**

Le Parc est responsable de la garde et de la conservation des œuvres et s'engage à assurer les œuvres pour leur valeur totale qui sera communiquée par l'auteur.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## **Art 8 : Promotion de l'exposition**

Un vernissage sera organisé, première quinzaine d'avril.

Une affiche sera réalisée par le Parc et diffusée alentours et par mail à ses partenaires institutionnels et touristiques. Un dépliant-souvenir de la visite sera mis à disposition des visiteurs, par le Parc.

## **Art 9 : Remise des œuvres et transport**

L'auteur remettra les fichiers photos à l'imprimeur à **partir du 20 février** pour travaux d'impression pris en charge par le Parc.

Il tiendra à la disposition de la Maison du Parc des Volcans l'ensemble des œuvres, **pour le jeudi 30 mars** au plus tard.

## **Article 10 : Litiges – responsabilités**

Le tribunal de Clermont-Ferrand est seul compétent en cas de litige.

Les contractants déclarent avoir pris connaissance et accepté les termes de la présente convention.

A Montlosier, le 17 Février 2023

Le photographe

Le président du syndicat mixte du Parc des Volcans  
d'Auvergne

**Thibaut Guérin**

**Lionel Chauvin**



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'autoriser le Président :**
  - **à signer les deux conventions de prêt, l'une avec Thibaut Guérin, photographe et l'autre avec Elza Lacotte pour le compte des 14 artistes, selon les conditions financières indiquées ci-dessus,**
  - **faire engager les démarches pour l'impression et l'encadrement de 14 photos pour l'exposition de Thibaut Guérin. La convention, indiquée ci-dessus, stipule que le photographe signalera lors d'expositions à venir le partenariat avec le Parc des volcans d'Auvergne par la présence du logo du Parc au sein de celles-ci.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023  
Le Président,

  
  
Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard -  
PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric –  
MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire –  
WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT  
Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine -  
MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah –CHALVIGNAC  
Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien –  
LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY  
Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège,  
IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40  
40.2023.01      **MOYENS GENERAUX**  
Adoption et signature d'une convention cadre d'objectifs 2023-2025 avec la  
Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes

La Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes a établi successivement par périodes triennales des conventions cadre d'objectifs avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Pour les années 2023 à 2025, la Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes propose une nouvelle convention cadre d'objectifs au Syndicat mixte du Parc. Préparée en concertation entre les services du SMPNRVA et ceux de la DREAL Auvergne, et annexé au présent rapport, cette convention :

- > **formalise les modalités du soutien financier** accordé par l'Etat au SMPNRVA, à savoir :
  - . une contribution annuelle au titre de l'ingénierie territoriale, dont le montant est défini par avenant annuel (pour mémoire 2022 : 100 000 €)
  - . des subventions possibles, au titre de financements spécifiques d'actions, de démarches, d'initiatives ou de réalisations, expérimentales et/ou innovantes, du SMPNRVA, dont les montants peuvent évoluer en fonction des disponibilités financières et orientations de l'Etat et sont définis par des arrêtés spécifiques
  
- > **organise le partenariat politique et technique entre l'État et le SMPNRVA** pour contribuer ensemble à la mise en œuvre de la charte du Parc. Cela concerne en particulier les enjeux résumés ci-après :
  - . la veille et la poursuite d'actions génériques contribuant au réseau écologique
  - . la poursuite de la gestion de 8<sup>1</sup> sites Natura 2000
  - . la poursuite de la gestion de 4<sup>2</sup> Réserves naturelles nationales
  - . l'appui aux politiques de gestion de la ressource en eau, de lacs naturels remarquables, ainsi que des milieux humides et aquatiques
  - . l'appui aux politiques de gestion de préservation et de valorisation des paysages
  - . l'appui aux politiques de l'urbanisme, de l'aménagement
  - . l'appui à l'Education au Développement Durable et à l'Environnement
  - ...

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'approuver le projet de convention cadre 2023-2025 de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Préfecture d'Auvergne Rhône-Alpes**
- **d'autoriser le Président à le signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Acte de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-40-2023-01-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

<sup>1</sup> Artense, Cézallier, Monts Dore, Chaîne des puys, Massif cantalien, ZPS Monts et Plomb du Cantal, Tourbières et zones humides du nord-est cantalien, Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes

<sup>2</sup> Vallée de Chaudefour, Rocher de La Jaquette, Sagnes de La Godivelle, Chastreix-Sancy



PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Service mobilité aménagement paysages

Affaire suivie par : Eve RAUCH  
Pôle stratégie et animation  
Tél. : 04 73 43 15 19  
Courriel : eve.rauch@developpement-durable.gouv.fr

**CONVENTION CADRE 2023-2025**  
**EJ N° :**

<b><u>Année</u></b> :	<b>2023</b>
<b><u>BOP</u></b> :	<b>113</b>
<b><u>Action/sous-action</u></b> :	<b>07-710</b>
<b><u>Objet</u></b> :	<b>Soutien à l'ingénierie territoriale des Parcs naturels régionaux (PNR)</b>
<b><u>GM</u></b> :	<b>10-07-01</b>
<b><u>Compte PCE</u></b> :	<b>6531280000</b>
<b><u>Montant de la subvention</u></b> :	<b>130 000 euros pour 2023</b>

*Entre*

**l'État, ministère de la transition écologique et solidaire**, représenté par madame la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète du département du Rhône, désigné ci-après « l'État », ou « l'administration »,

*d'une part,*

*et*

**le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**, dont le siège social est situé à Montlosier, 63970 Aydat, représenté par M. Lionel Chauvin, président, dûment habilité par décision du bureau syndical du 17 février 2023, ci-après dénommé « le syndicat mixte »,

*d'autre part,*

vu la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 ;

vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

vu l'arrêté du 20 décembre 2013 modifié, relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

vu la mission interministérielle « écologie développement et mobilité durables » du budget de l'État et le programme 113 « paysages, eau et biodiversité » ;

vu la mission interministérielle « égalité des territoires, logement et ville » du budget de l'État et le programme 135 « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » ;

vu la mission interministérielle « écologie développement et mobilité durables » du budget de l'État et le programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » ;

vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

vu le décret du 11 janvier 2023, portant nomination de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfète du Rhône ;

vu le décret n°2013-520 du 19 juin 2013, portant classement du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et adoption de sa charte ;

vu le décret n° 2021-1693 du 17 décembre 2021 portant prorogation du classement du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, soit au 21 juin 2028 ;

vu la demande présentée par le syndicat mixte du Parc naturel régional ;

sur proposition de la secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

**il a été convenu ce qui suit :**

## **Préambule**

Le programme « paysages, eau et biodiversité » est le support des actions engagées par l'État pour préserver la biodiversité, les ressources en eau, les milieux marins et les paysages ; ces actions visent notamment l'application des directives communautaires, la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité et les décisions prises lors des conférences environnementales ; elles concourent à la lutte contre la perte de biodiversité et la reconquête de la qualité des espaces sensibles et ambitionnent l'atteinte du bon état des eaux souterraines et de surface ; par la préservation de la biodiversité, elles poursuivent la conservation et la gestion du patrimoine naturel.

Définis par le code de l'environnement comme concourant à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public, les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'excellence porteurs de l'ensemble des politiques relatives à la biodiversité, la préservation et la mise en valeur du paysage, du patrimoine naturel et du patrimoine culturel. Mais ils portent aussi et intègrent d'autres politiques structurantes en matière d'urbanisme, d'aménagement, de construction et d'habitat durables, de développement économique soutenable, de transition et d'efficacité énergétiques et de lutte contre le réchauffement climatique.

ont vocation à engager et susciter l'innovation et l'expérimentation et à produire un effet d'entraînement au bénéfice et pour l'équilibre des territoires ruraux.

Conformément à l'article R333-1 du code de l'environnement, le Parc naturel régional « a pour objet :

- de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ;
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche. »

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé en 1977. Son classement a été confirmé successivement en 1998, 2000 et 2013.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne réunit les 147 communes classées et 12 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, engagés aux côtés des Conseils départementaux du Cantal et du Puy-de-Dôme, du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agglomération-porte (Clermont Auvergne Métropole).

Adoptée en 2012 par les collectivités et le 19 juin 2013 par décret, pour une durée de 12 ans (prorogée de 3 ans), la charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne comporte 20 mesures, classées selon 3 orientations :

Orientation 1- La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA

- mesure 1.1.1 - Favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire
- mesure 1.1.2 - Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du développement durable dans le quotidien et dans leurs choix de vie au sein du PNRVA
- mesure 1.2.1 - Accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux actifs en valorisant le caractère atypique et les potentialités du territoire PNRVA
- mesure 1.2.2 - Optimiser les conditions de vie quotidienne en confortant et en adaptant l'offre de logements, d'équipements et de services à partir des bourgs centres

Orientation 2 - Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes

- mesure 2.1.1 - Réaliser une gestion d'excellence des grands espaces uniques et révéler les singularités du paysage du PNRVA
- mesure 2.1.2 - Enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces
- mesure 2.2.1 - Articuler les modes de gestion et d'exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides
- mesure 2.2.2 - Promouvoir les économies d'énergies et maîtriser la production d'énergies renouvelables
- mesure 2.3.1 - Renforcer l'aide à la décision pour optimiser les projets de demain
- mesure 2.3.2 - Maîtriser l'espace au regard des différents enjeux grâce à des outils d'urbanisme et des démarches de projets adaptées

Orientation 3 - Une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire



- mesure 3.1.1 - Encourager les productions agricoles génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales
- mesure 3.1.2 - Soutenir la profession d'agriculteur en la rendant attractive et accessible
- mesure 3.2.1 - Stimuler la structuration d'une offre touristique durable et révélatrice des spécificités du PNRVA
- mesure 3.2.2 - Développer la découverte itinérante et la mobilité douce touristique, conforter les loisirs de pleine nature respectueux des ressources locales
- mesure 3.3.1 - Promouvoir une gestion des forêts intégrée, innovante et favorisant leur vitalité
- mesure 3.3.2 - Renforcer l'exploitation forestière et conforter les filières du bois : autour d'objectifs économiques et environnementaux appropriés
- mesure 3.4.1 - Contribuer à l'optimisation des modalités d'exploitation des ressources du sous-sol et valoriser le patrimoine géologique du PNRVA
- mesure 3.4.2 - Conforter et moderniser la filière économique et la trame architecturale valorisant la pierre volcanique
- mesure 3.5.1 - Accompagner l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local
- mesure 3.5.2 - Attribuer et animer la marque « accueil, produit, savoir -faire » du PNRVA pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire.

## **Article 1<sup>er</sup> – Objet**

La présente convention cadre vise à organiser pour la période 2023-2025 le partenariat entre l'État et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne avec pour finalité principale de contribuer conjointement à la gestion durable des espaces et du patrimoine naturels et paysagers à travers la mise en œuvre de la charte du PNR.

Elle définit les modalités du soutien financier apporté par l'État à travers une subvention annuelle au titre de l'ingénierie territoriale. L'État peut apporter en plus des subventions au syndicat mixte pour la réalisation d'une action, d'une démarche, d'une initiative, expérimentale et/ou innovante, ou s'inscrivant dans le cadre d'une évaluation et/ou révision de Charte selon les disponibilités financières et les orientations nationales ; elles font l'objet d'arrêtés spécifiques.

Ce soutien peut être complété par des financements thématiques, qu'ils relèvent du droit commun ou qu'ils soient mis en place dans le cadre de politiques spécifiques (appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt par exemple).

La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, assure le pilotage et le contrôle de ce partenariat par les moyens qu'il juge les plus appropriés.

## **Article 2 – Partenariat**

Le partenariat est décrit ci-après en six parties :

- 2-1 Ingénierie territoriale et actions spécifiques
- 2-2 Mise en œuvre des politiques en faveur de la nature et des réserves naturelles nationales
- 2-3 Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, en lien avec les contrats territoriaux
- 2-4 Prise en compte du paysage, accompagnement vers un aménagement et un urbanisme durable
- 2-5 Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)
- 2-6 Évaluation.



## 2-1 Ingénierie territoriale et actions spécifiques

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le syndicat mixte assure des actions visant à réaliser les objectifs de la charte ou à stimuler leur atteinte par les autres acteurs :

- en accompagnant les signataires de celle-ci, dont l'État, dans la mise en œuvre des dispositions de la charte (expertise, animation, opérations pilotes, conseils et accompagnement de projets, etc.) ;
- en entraînant les autres acteurs dans la dynamique (sensibilisation, mises en réseau et fédération d'acteurs, aide à la conciliation d'usages, etc.) ;
- en assurant la cohérence et/ou la coordination des actions de ses partenaires, en lien avec les dispositions de la charte ;
- en veillant au respect de la charte (conseils, participation à des opérations, avis simples sur des projets, etc.).

Les actions du programme prévisionnel 2023-2025 du syndicat mixte s'inscrivent ainsi dans la déclinaison opérationnelle de la charte avec l'ensemble des partenaires du Parc. Elles seront mises en œuvre sous réserve de l'attribution des moyens budgétaires suffisants pour leur réalisation et d'une validation par le comité syndical, qui sont traduites annuellement dans le budget prévisionnel du syndicat mixte. Le programme pourra de ce fait être revu pour 2024 et pour 2025.

L'État reconnaît l'intervention du syndicat mixte, d'une façon générale, comme relais des politiques de l'État sur son territoire. Il attend de ce fait qu'une information privilégiée de ses services et établissements publics techniquement compétents soit régulièrement assurée et que leur association aux actions leur soit proposée.

## 2-2 Mise en œuvre des politiques en faveur de la nature

Le syndicat mixte apportera son soutien, contribuera et relaiera auprès des acteurs de son territoire les principales politiques en faveur de la biodiversité menée par l'État :

- connaissance de la biodiversité : en encourageant les démarches d'acquisition de données par ses propres moyens ou sur son territoire (sciences participatives, atlas de la biodiversité communale). L'ensemble des données d'occurrence des espèces recueillies par les services du syndicat mixte devront intégrer le système d'information du patrimoine naturel (SINP), de manière privilégiée via le dispositif d'observatoire régional de la biodiversité
- actions en faveur des espèces patrimoniales : le syndicat mixte pourra porter ou contribuer à l'émergence d'actions en faveur des espèces patrimoniales de son territoire et notamment celles bénéficiant de plans nationaux d'actions
- contribution à la mise en œuvre de la stratégie aires protégées. Le syndicat mixte contribuera à faire émerger sur son territoire les projets de protection des espaces naturels (y compris pour le patrimoine géologique) inscrits dans la déclinaison régionale de la stratégie aires protégées et notamment les projets de protection forte. Il apportera ses connaissances techniques sur les enjeux et le contexte des projets et appuiera de manière volontaire la concertation en vue de la réalisation de ces projets. Le syndicat mixte contribuera également à l'émergence de nouveaux projets de protection selon les opportunités.
- mobilisation des territoires. Le syndicat mixte pourra s'inscrire, dans une démarche concertée avec les EPCI de son territoire, dans le dispositif « Territoires engagés pour la nature » (TEN) porté par le collectif régional biodiversité Etat / Région (OFB, DREAL, Agences de l'eau). En 2023, il portera ou appuiera les collectivités de son territoire pour le montage de projets

en faveur de la biodiversité qui pourront bénéficier des financements spécifiques du fonds vert (renaturation en ville, espèces exotiques envahissantes, aires protégées, continuités écologiques, etc.)

L'État reconnaît l'intervention du Syndicat mixte sur le territoire classé en ce qui concerne la prise en compte de la préservation de la biodiversité, l'acquisition et le partage des connaissances et des données.

Il apporte son soutien et son expertise administrative et technique aux projets concernant les réseaux écologiques conduites par le Syndicat mixte, à sa demande, dans la mesure des moyens disponibles.

L'État s'engage à solliciter l'avis du Syndicat mixte du Parc pour tout dossier relevant d'une autorisation environnementale.

### *2-2-1 Espaces particuliers sur le territoire classé PNR*

Le patrimoine naturel sur le territoire classé PNR comprend aussi (pour ce qui concerne les sites gérés ou animés par le syndicat mixte) :

- le patrimoine mondial de l'UNESCO Chaîne des Puys - faille de Limagne
- la RNN de la vallée de Chaudefour et son périmètre de protection ;
- la RNN de Chastreix-Sancy ;
- la RNN des Sagnes de la Godivelle ;
- la RNN du Rocher de la Jacquette ;
- la RNR Tourbières du Jolan et de La Gazelle ;
- le site Natura 2000 Artense ;
- le site Natura 2000 Chaîne des Puys ;
- le site Natura 2000 Cézallier ;
- le site Natura 2000 Massif Cantalien ;
- le site Natura 2000 Zone de Protection Spéciale des Monts et du Plomb du Cantal ;
- le site Natura 2000 Monts Dore ;
- le site Natura 2000 Tourbières du Nord-Est Cantalien ;
- le site Natura 2000 Zones Humides de Riom-ès-Montagne ;
- l'ENS Tourbière de Jouvion ;
- l'ENS Montagne du Mont ;
- l'ENS Lac des Bordes ;
- l'ENS Lac Pavin Creux de Soucy.

Pour la durée de la convention de gestion propre aux RNN, des commandes et/ou subventions d'investissement peuvent être attribuées en sus pour des opérations ponctuelles prévues aux plans de gestion, selon les possibilités de l'annuité financière.

À partir de 2023, la gestion des sites Natura 2000 terrestres relève des compétences du Conseil Régional. Les subventions pour l'animation des DOCOB seront assurées par l'État en 2023. A l'issue de cette année, le Conseil régional se prononcera sur le maintien de ces subventions en 2024 et 2025.

### **2-3 Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, en lien avec les contrats territoriaux**

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20230217-40-2023-01-DE Date de télétransmission : 17/03/2023 Date de réception préfecture : 17/03/2023 CONVENTION TRIENNALE 2023-2025
---

La position du territoire en tête de trois bassins versants confère une grande responsabilité aux acteurs et décideurs agissant sur le parc, vis-à-vis de la qualité et de la quantité de la ressource en eau. Il s'agit de répondre aux enjeux locaux de fonctionnalité des milieux aquatiques, de conciliation avec les usages quotidiens et économiques de l'eau et, plus globalement, aux objectifs de bon état ou de très bon état de toutes les masses d'eau, dans le respect de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

Au titre de ses engagements inscrits dans la charte, dans la limite des moyens financiers qui lui sont alloués, le syndicat mixte coordonne et fédère les acteurs de l'eau du territoire afin de mutualiser leurs efforts et moyens vers un objectif commun, la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et humides. Cela se traduit concrètement par un travail en faveur de la cohérence et de l'efficacité des interventions, notamment en établissant des conventions de partenariat. Le syndicat mixte propose également, à l'échelle du territoire, une mise en synergie des acteurs de l'eau, notamment en accompagnant les syndicats ou établissements publics territoriaux de bassin, les SAGE dans leurs phases d'élaboration puis de mises en œuvre (Allier aval, Alagnon, Sioule, Dordogne) et les contrats de rivière et contrats territoriaux (Alagnon, Auzon, Veyre-lac d'Aydat, Sioule, Couze Chambon, Couze Pavin). Il sensibilise et conseille les collectivités locales pour faire émerger et structurer de nouvelles maîtrises d'ouvrage à une échelle cohérente.

Le syndicat mixte et l'État accompagnent les collectivités locales dans l'évolution de leurs politiques de l'eau, autour des principes importants que sont la qualité et la disponibilité de la ressource, ou la préservation des milieux aquatiques et humides. Ils veillent à ce que l'installation de nouveaux équipements ne mettent pas en péril la trame bleue, ni l'atteinte du bon état ou du très bon état écologique des cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Ils favorisent la mise en œuvre des grands principes de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

## **2-4 Prise en compte du paysage, accompagnement vers un aménagement et un urbanisme durable**

### *2-4-1 Le paysage et les sites exceptionnels*

Le territoire du PNR comprend le « Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne », bien naturel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2018. À cet égard, et en s'appuyant notamment sur le cadre de gestion qu'offre le PNR, l'État s'assure de répondre aux attentes de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et du comité du patrimoine mondial, afin de préserver dans le temps long la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien.

Le territoire classé PNR comporte 17 sites classés et 35 sites inscrits. Pour ces sites particulièrement sensibles au plan paysager, le syndicat mixte accompagne l'État dans ses réflexions et approches, dans la mesure de ses moyens propres ; il est force de propositions, facilite et accompagne les démarches entreprises par l'État sur le terrain et apporte ses compétences techniques lors du montage des dossiers.

L'État et le syndicat mixte réalisent conjointement une veille active des sites, partagent toutes informations utiles à leur gestion, en cours ou potentielle, l'instruction restant de la responsabilité de l'État.

L'État associe le syndicat mixte à la mise en place d'un réseau régional paysage autour de la carte régionale des paysages et du centre de ressources régional du paysage. Le syndicat mixte contribue à ce réseau.

## 2-4-2 L'urbanisme et l'aménagement

En matière d'urbanisme et d'aménagement, le syndicat mixte coordonne la mise en œuvre concrète des dispositions de la charte.

Le syndicat mixte encourage les expérimentations permettant les économies d'énergie ou favorisant les nouveaux modes de constructibilité entrant dans les logiques de développement durable.

L'État associe le syndicat mixte aux démarches innovantes et expérimentales territorialisées et aux actions d'animation régionale conduites sur les champs de l'aménagement et de l'urbanisme.

Le syndicat mixte participe aux actions d'animation régionale sur les champs de l'urbanisme et de l'aménagement.

## 2-5 Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

Pour contribuer à l'application de la charte, le syndicat mixte a investi les champs du développement durable, ainsi que de l'éducation à l'environnement et au développement durable, qui sont d'ailleurs inscrits comme objets des parcs dans l'article R333-1 du code de l'environnement (« contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie », « contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public »). Ces champs sont directement présents dans toutes les orientations de la charte 2013-2025 et dans 14 des 20 mesures.

Le syndicat mixte est membre actif de la Plate-forme 21 pour le développement durable. Il promeut les démarches territoriales de développement durable auprès des territoires d'échelle inférieure à la sienne. Il propose des opérations en EEDD.

L'État participe aux travaux et soutient financièrement les actions en fonction de ses disponibilités et de ses priorités. Il valorise à l'échelle régionale les expérimentations conduites sur le territoire classé.

L'État, par la DREAL, et le syndicat mixte s'emploient à coordonner leurs actions, notamment en animation régionale, en lien avec les DDT.

Pour 2023-2025 notamment, dans la continuité de la période scolaire précédente, deux professeurs correspondants culturels (SVT et histoire-géographie) sont mis à la disposition du syndicat mixte à hauteur de six heures par semaine, par l'intermédiaire de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) de l'académie de Clermont-Ferrand. Ils sont chargés d'accompagner le syndicat mixte dans l'adéquation de ses propositions éducatives avec les instructions officielles de l'éducation nationale. Ils concourent également au montage de contenus de formations pour les enseignants du territoire et le suivi des démarches E3D des établissements scolaires du territoire (établissements en démarche de développement durable).

## 2-6 Évaluation

Conformément à ce qui était prévu dans la charte du Parc, l'évaluation de sa mise en œuvre à mi-parcours du classement, soit en 2018-2019 (la prorogation n'ayant pas encore été décidée à ce moment-là) a été conduite par le syndicat mixte. Dans ce cadre, une consultation des acteurs

locaux a été menée. Ses principaux partenaires, dont l'Etat, ont été associés au sein du comité de pilotage de la charte qui a été réactivé. Ce travail a permis d'optimiser la stratégie d'interventions et de gouvernance du syndicat mixte, dans le but d'assurer une meilleure équité / efficacité de sa politique, de l'ajuster au contexte et de l'adapter aux évolutions attendues. Il en découle un nouveau programme d'actions préparé pour la période 2023-2028.

En vue de la nouvelle échéance du classement en 2028, l'évaluation finale de l'application de la charte et plus largement la révision de la charte doivent être initiées fin 2023 / début 2024.

L'État participera en tant que de besoin à la mise en place des actions évaluatives et y contribuera à travers un travail interservices visant à établir une rétrospective de ses implications dans la réalisation des objectifs de la charte.

Il pourra fournir un appui technique au syndicat mixte en mettant à sa disposition, si nécessaire, les données utiles à la mise à jour de résultats et/ou d'indicateurs territoriaux. La liste de ces données et la nature de leur présentation seront préalablement discutées.

Un soutien financier pourra être apporté par l'État pour la mise en place de ces actions, selon les moyens disponibles.

### **Article 3 – Rapport annuel**

Au regard du soutien apporté par l'État à l'ingénierie territoriale, un rapport annuel d'activité est fourni par le syndicat mixte. Ce rapport présente les activités du syndicat mixte au cours de l'année de référence et leur état d'avancement, conformément aux objectifs stratégiques de la charte.

Il est remis à la préfète de région dans le premier semestre de l'année suivante, sous formats papier et numérique, à l'attention de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Service mobilité aménagement paysages – Pôle stratégie animation).

### **Article 4 – Montant**

Le soutien à l'ingénierie territoriale se traduit par une subvention de l'État, en regard d'actions effectivement conduites par le syndicat mixte. Cette contribution est imputée sur le budget du ministère de la transition écologique, de la cohésion des territoires, de la transition énergétique et de la mer, sur le BOP Auvergne-Rhône-Alpes 113 (PEB : paysages eau et biodiversité), sous-action 710 (espaces protégés).

Les paiements interviendront chaque année en une seule fois, sur présentation du budget primitif voté pour l'année de référence par le syndicat mixte, notamment la section de fonctionnement.

Pour l'année 2023, le montant de la subvention de 130 000 € sera versé dès notification de la présente convention. Il représente 3.33 % du montant de la section de fonctionnement telle que présentée au budget primitif du syndicat mixte pour l'année 2023, qui est estimé à 3 900 000 €.

Pour les années 2024 et 2025, un avenant financier à la présente convention-cadre fixera le montant et les modalités de la participation financière.

### **Article 5 – Durée, justificatif général**

La présente convention-cadre est conclue pour une durée de trois ans, de 2023 à 2025.

Chaque année, au plus tard à l'expiration d'un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice comptable et, dans la mesure du possible, avant tout renouvellement de demande de subvention de même nature, le syndicat mixte remettra au préfet de région, sous formats papier et numérique, à l'attention de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Service mobilité aménagement paysages – Pôle stratégie animation), son compte administratif, présentant son bilan financier détaillé, ainsi que le rapport annuel d'activité prévu à l'article 3.

La présente convention fera également l'objet d'un suivi au terme des trois années. Ce dernier prendra la forme d'un bilan au terme de la convention, récapitulant de manière synthétique les actions menées par le syndicat mixte par rapport à la charte et les actions envisagées pour la période suivante.

#### **Article 6 – Modalités de règlement de la subvention**

Le comptable assignataire est le directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme. Le montant de la subvention sera versé au profit du compte ouvert au nom du syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne :

Compte Trésor :	Trésorerie de Rochefort-Montagne
Banque :	Banque de France
Code banque :	30001
IBAN :	FR88 3000 1003 01E6 3200 0000 064
BIC :	BDFEFRPPCCT
N° SIRET :	256 300 237 00011.

#### **Article 7 – Contrôles**

Afin de permettre à l'État de suivre et de contrôler l'exécution des opérations, le syndicat mixte fournit à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Service mobilité aménagement paysages – Pôle stratégie animation), sur simple demande, tous les renseignements sur les aspects techniques et comptables des actions réalisées.

Le syndicat mixte facilite également à l'administration ou à tout autre organisme qu'elle aura mandaté, la vérification de l'exactitude des renseignements fournis et l'évaluation des actions menées dans le cadre de la présente convention, sur pièces et sur place.

Toute subvention non employée ou employée non conformément à son objet sera reversée au Trésor Public.

#### **Article 8 – Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention-cadre, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article premier.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-40-2023-01-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023  
CONVENTION TRIENNALE 2023-2025

Les caractéristiques et le montant de la subvention pourront être ajustés dans le cadre d'un avenant annuel.

#### **Article 9 – Résiliation**

La convention peut être résiliée à la demande de l'une ou l'autre des parties, présentée au moins six mois à l'avance.

En cas de non-respect par le syndicat mixte des engagements inscrits dans la présente convention, elle pourra être résiliée de plein droit par la préfète dans un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

#### **Article 10 – Disposition finale**

La présente convention est dispensée de timbre et d'enregistrement. Comportant dix articles, elle est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Lyon, le

Le président du syndicat mixte  
du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

La préfète de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Lionel Chauvin

Fabienne BUCCIO



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard -  
PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric –  
MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire –  
WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT  
Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine -  
MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC  
Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien –  
LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY  
Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège,  
IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

40  
40.2023.02

MOYENS GENERAUX  
Recrutement 2023 : Tableau des effectifs

La politique « Ressources Humaines » a pour objectif d'assurer et d'adapter la gestion des moyens humains aux besoins, en veillant à l'adéquation des effectifs et des compétences mais aussi en accompagnant les évolutions structurelles de la collectivité. La gestion des emplois s'intègre dans cette logique et s'inscrit dans la volonté d'anticiper les besoins, de s'adapter aux évolutions en développant les compétences, de repenser les organisations de travail et de prendre également en compte la qualité de vie et de santé au travail.

## Les emplois permanents du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Les emplois permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Cependant, le recours à un contractuel à durée déterminée est possible dans deux cas de figure. Tout d'abord, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Ensuite, sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique qui permet le recours à un contractuel à durée déterminée lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

### I – Mise à jour du tableau des effectifs

#### Les emplois permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : emplois à temps complet

##### Direction : Préservation et valorisation du patrimoine naturel

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité
52	Chargé de mission valorisation des productions et savoir-faire locaux	Rédacteur territorial	09/03/2023

#### Les emplois non permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : emplois à temps complet

L'article L. 332-23 du code général de la fonction publique prévoit le recours à un agent contractuel sur un emploi non permanent :

- pour un accroissement temporaire d'activité (besoin ponctuel et exceptionnel), pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs, renouvellement compris.  
Article **L.332-23 1°**
- pour un accroissement saisonnier d'activité (besoin prévisible et régulier), pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, renouvellement compris.  
Article **L.332-23 2°**
- pour un remplacement d'un agent titulaire ou contractuel  
Article **L.332-13**

##### Direction : Préservation et valorisation du patrimoine naturel

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité	Durée	Article
39	Garde-Animateur et chargé d'accueil - RNN Chaudesfour	Adjoint Technique	Saison 2023 (mai –août)	5 mois	<b>L.332-23 2°</b>
40	Garde-Animateur et chargé d'accueil - RNN Chaudesfour	Adjoint Technique	Saison 2023 (mai – octobre)	5 mois	<b>L.332-23 2°</b>
41	Garde-Animateur RNN Chastreix	Adjoint Technique	Saison 2023 (mai – septembre)	5 mois	<b>L.332-23 2°</b>

Accusé de réception en préfecture  
063 266300237 20230217 40 2023 02 DE  
Date de télétransmission : 03/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42	Garde-Animateur RNN Chastreix	Adjoint Technique	Saison 2023 (mai – octobre)	6 mois	L.332-23 2°
43	Garde-Nature saisonnier RNN Chastreix/Chaufour	Adjoint Technique	Saison 2023 (mai – octobre)	6 mois	L.332-23 2°
44	Animateur RNN Godivelle	Adjoint Technique	Saison 2023 (juin – septembre)	3 mois	L.332-23 2°
45	Garde-Animateur et chargé d'accueil - RNN Chaudefour	Adjoint d'Animation	Saison 2023 (mi-avril –mi-septembre)	5 mois	L.332-23 2°
46	Agent d'entretien locaux RNN Chaudefour (temps non-complet)	Adjoint Technique	Saison 2023 (mi-avril –mi-novembre)	7 mois	L.332-23 1°

**Direction** : Dynamiques territoriales Economiques

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité	Durée	Article
47	Agent d'accueil Maison du Parc à Montlosier	Adjoint d'Animation	Saison 2023 (avril – septembre)	6 mois	L.332-23 2°
48	Agent d'accueil Maison du Parc à Montlosier	Adjoint d'Animation	Saison 2023 (juillet - août)	2 mois	L.332-23 2°

**LE COMITE SYNDICAL,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**DECIDE :**

- **d'adopter les propositions ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs à compter de ce jour et d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard -  
PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric –  
MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire –  
WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT  
Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine -  
MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC  
Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien –  
LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY  
Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège,  
IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES  
 41.2023.13 Examen et vote des contributions statutaires des communes, des EPCI et des communes partenaires pour l'exercice 2023

Il vous est proposé de fixer, pour l'année 2023, les contributions statutaires des membres du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Pour 2023, la cotisation par habitant est portée à 1,50 €.

Ces montants sont calculés au regard de la population provenant du décret du 31/12/2021 (population légale totale 2019).

<b>1er GROUPE</b>	Rappel Contributions versées en 2022	Proposition 2023
REGION AUVERGNE RHONE ALPES	1 212 890 €	1 212 890 €
DEPARTEMENT DU CANTAL	145 500 €	155 500 €
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME	145 500 €	155 500 €
<b>TOTAL 1<sup>er</sup> GROUPE</b>	<b>1 503 890 €</b>	<b>1 523 890 €</b>

**IIème GROUPE :**  
 Communes territorialement concernées : 1,50 € par habitant

**PUY-DE-DÔME : 66 communes**

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Anzat-le-Luguet	175	1,50 €	262,50 €
Apchat	167	1,50 €	250,50 €
Ardes	598	1,50 €	897,00 €
Aurières	374	1,50 €	561,00 €
Aydat	2 512	1,50 €	3 768,00 €
Bagnols	432	1,50 €	648,00 €
Besse-et-Saint-Anastaise	1 565	1,50 €	2 347,50 €
La Bourboule	1 804	1,50 €	2 706,00 €
Ceyrat	6 495	1,50 €	9 742,50 €
Ceyssat	702	1,50 €	1 053,00 €
Chambon-sur-Lac	427	1,50 €	640,50 €
Chanat-la-Mouteyre	954	1,50 €	1 431,00 €
Chanonat	1 739	1,50 €	2 608,50 €
La Chapelle-Marcousse	67	1,50 €	100,50 €
Charbonnières-les-Varennes	1 815	1,50 €	2 722,50 €
Charbonnières-les-Vieilles	1 144	1,50 €	1 716,00 €
Chassagne	81	1,50 €	121,50 €
Chastreix	231	1,50 €	346,50 €
Châtel-Guyon	6 422	1,50 €	9 633,00 €
Compains	131	1,50 €	196,50 €
Courgoul	63	1,50 €	94,50 €

Accusé de réception  
 063-256300237-20230217-41-2023-13-DE  
 Date de télétransmission : 17/03/2023  
 Date de réception prise en compte : 17/03/2023

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

Cournols	243	1,50 €	364,50 €
Cros	168	1,50 €	252,00 €
Dauzat-sur-Vodable	70	1,50 €	105,00 €
Égliseneuve-d'Entraigues	350	1,50 €	525,00 €
Espinchal	108	1,50 €	162,00 €
La Godivelle	16	1,50 €	24,00 €
Laqueuille	374	1,50 €	561,00 €
Loubeyrat	1 403	1,50 €	2 104,50 €
Mazaye	727	1,50 €	1 090,50 €
Mazoires	99	1,50 €	148,50 €
Mont-Dore	1 297	1,50 €	1 945,50 €
Murat-le-Quaire	500	1,50 €	750,00 €
Murot	590	1,50 €	885,00 €
Nohanent	2 254	1,50 €	3 381,00 €
Olby	840	1,50 €	1 260,00 €
Olloix	323	1,50 €	484,50 €
Orcines	3 598	1,50 €	5 397,00 €
Orcival	248	1,50 €	372,00 €
Perpezat	443	1,50 €	664,50 €
Picherande	324	1,50 €	486,00 €
Pontgibaud	779	1,50 €	1 168,50 €
Pulvérières	412	1,50 €	618,00 €
Rentières	103	1,50 €	154,50 €
Roche-Charles-la-Mayrand	42	1,50 €	63,00 €
Rochefort-Montagne	1 003	1,50 €	1 504,50 €
Saint-Alyre-ès-Montagne	116	1,50 €	174,00 €
Saint-Bonnet-près-Orcival	521	1,50 €	781,50 €
Saint-Donat	205	1,50 €	307,50 €
Saint-Genès-Champanelle	3 764	1,50 €	5 646,00 €
Saint-Genès-Champespe	225	1,50 €	337,50 €
Saint-Nectaire	765	1,50 €	1 147,50 €
Saint-Ours	1 672	1,50 €	2 508,00 €
Saint-Pierre-Colamine	255	1,50 €	382,50 €
Saint-Pierre-le-Chastel	452	1,50 €	678,00 €
Saint-Pierre-Roche	488	1,50 €	732,00 €
Saint-Saturnin	1 234	1,50 €	1 851,00 €
Saint-Sauves-d'Auvergne	1 148	1,50 €	1 722,00 €
Saint-Victor-la-Rivière	258	1,50 €	387,00 €
Sautzet-le-Froid	287	1,50 €	430,50 €
Sayat	2 475	1,50 €	3 712,50 €
La Tour-d'Auvergne	674	1,50 €	1 011,00 €
Valbeleix	125	1,50 €	187,50 €
Le Vernet-Sainte-Marguerite	306	1,50 €	459,00 €
Vernines	430	1,50 €	645,00 €
Volvic	4 694	1,50 €	7 041,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 306</b>		<b>96 459,00 €</b>

Accuse de réception en préfecture  
063-256300237-2023-113-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

**CANTAL : 81 communes**

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Albepierre-Bredons	247	1,50 €	370,50 €
Allanche	808	1,50 €	1 212,00 €
Anglards-de-Salers	759	1,50 €	1 138,50 €
Antignac	286	1,50 €	429,00 €
Apchon	192	1,50 €	288,00 €
Beaulieu	101	1,50 €	151,50 €
Brezons	184	1,50 €	276,00 €
Cézens	219	1,50 €	328,50 €
Champs-sur-Tarentaine-Marchal	1 055	1,50 €	1 582,50 €
Chanterelle	105	1,50 €	157,50 €
La Chapelle-d'Alagnon	257	1,50 €	385,50 €
Charmensac	89	1,50 €	133,50 €
Cheylade	226	1,50 €	339,00 €
Le Claux	172	1,50 €	258,00 €
Collandres	168	1,50 €	252,00 €
Condat	1 013	1,50 €	1 519,50 €
Cussac	128	1,50 €	192,00 €
Dienne	276	1,50 €	414,00 €
Le Falgoux	119	1,50 €	178,50 €
Le Fau	29	1,50 €	43,50 €
Fontanges	203	1,50 €	304,50 €
Girgols	78	1,50 €	117,00 €
Gourdièges	61	1,50 €	91,50 €
Jou-sous-Monjou	100	1,50 €	150,00 €
Jobsac	151	1,50 €	226,50 €
Lacapelle-Barrès	60	1,50 €	90,00 €
Landeyrat	95	1,50 €	142,50 €
Lanobre	1 446	1,50 €	2 169,00 €
Laroquevieille	358	1,50 €	537,00 €
Lascelle	293	1,50 €	439,50 €
Laurie	93	1,50 €	139,50 €
Laveissenet	133	1,50 €	199,50 €
Laveissière	531	1,50 €	796,50 €
Lavigerie	107	1,50 €	160,50 €
Leyvaux	38	1,50 €	57,00 €
Lugarde	136	1,50 €	204,00 €
Malbo	96	1,50 €	144,00 €
Mandailles-Saint-Julien	187	1,50 €	280,50 €
Marcenat	524	1,50 €	786,00 €
Marchastel	165	1,50 €	247,50 €
Menet	555	1,50 €	832,50 €
Molèdes	83	1,50 €	124,50 €
Montboudif	180	1,50 €	270,00 €

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-2023-13-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023



**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**

Montgreleix	<b>45</b>	1,50 €	67,50 €
Moussages	<b>274</b>	1,50 €	411,00 €
Murat	<b>1 944</b>	1,50 €	2 916,00 €
Narnhac	<b>68</b>	1,50 €	102,00 €
Neussargues en Pinatelle (1)	<b>660</b>	1,50 €	990,00 €
Pailherols	<b>131</b>	1,50 €	196,50 €
Paulhac	<b>443</b>	1,50 €	664,50 €
Peyrusse	<b>151</b>	1,50 €	226,50 €
Pierrefort	<b>916</b>	1,50 €	1 374,00 €
Pradiers	<b>89</b>	1,50 €	133,50 €
Riom-ès-Montagnes	<b>2 541</b>	1,50 €	3 811,50 €
Saint-Amandin	<b>235</b>	1,50 €	352,50 €
Saint-Bonnet-de-Condât	<b>120</b>	1,50 €	180,00 €
Saint-Bonnet-de-Salers	<b>277</b>	1,50 €	415,50 €
Saint-Chamant	<b>251</b>	1,50 €	376,50 €
Saint-Cirgues-de-Jordanne	<b>149</b>	1,50 €	223,50 €
Saint-Clément	<b>78</b>	1,50 €	117,00 €
Saint-Étienne-de-Chomeil	<b>254</b>	1,50 €	381,00 €
Saint-Hippolyte	<b>107</b>	1,50 €	160,50 €
Saint-Jacques-des-Blats	<b>297</b>	1,50 €	445,50 €
Saint-Martin-sous-Vigouroux	<b>229</b>	1,50 €	343,50 €
Saint-Martin-Valmeroux	<b>734</b>	1,50 €	1 101,00 €
Saint-Paul-de-Salers	<b>110</b>	1,50 €	165,00 €
Saint-Projet-de-Salers	<b>139</b>	1,50 €	208,50 €
Saint-Saturnin	<b>207</b>	1,50 €	310,50 €
Saint-Vincent-de-Salers	<b>70</b>	1,50 €	105,00 €
Salers	<b>330</b>	1,50 €	495,00 €
Ségur-les-Villas	<b>216</b>	1,50 €	324,00 €
Thiézac	<b>616</b>	1,50 €	924,00 €
Tournemire	<b>131</b>	1,50 €	196,50 €
Trémouille	<b>180</b>	1,50 €	270,00 €
Trizac	<b>512</b>	1,50 €	768,00 €
Valuéjols	<b>576</b>	1,50 €	864,00 €
Le Vaultmier	<b>66</b>	1,50 €	99,00 €
Vernols	<b>66</b>	1,50 €	99,00 €
Vèze	<b>57</b>	1,50 €	85,50 €
Vic-sur-Cère	<b>1 874</b>	1,50 €	2 811,00 €
Virargues	<b>129</b>	1,50 €	193,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 378</b>		<b>41 067,00 €</b>

(1) ne comprend que la population de la partie du territoire classé (Chalinargues, Chavagnac et Ste Anastasie)

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Concernant les EPCI, les contributions forfaitaires proposées pour 2023 sont :

Strates		2023
< 25 000	habitants	2 000,00 €
de 25 000 à 50 000	habitants	4 000,00 €
de 50 000 à 100 000	habitants	6 000,00 €
> 100 000	habitants	8 000,00 €

Nom de l'EPCI	DPT	Population totale	Montant / Strate	2023
CC du Massif du Sancy	63	9 859	500,00 €	2 000,00 €
CC Dômes Sancy Artense	63	13 061	500,00 €	2 000,00 €
CC Mond'Arverne Communauté	63	41 460	1 000,00 €	4 000,00 €
CA du Pays d'Issoire	63	56 671	1 500,00 €	6 000,00 €
CA Riom Limagne et Volcans	63	67 153	1 500,00 €	6 000,00 €
Clermont Auvergne Métropole	63	302 146	2 000,00 €	8 000,00 €
CC Cere et Goul en Carladès	15	4 916	500,00 €	2 000,00 €
CC du Pays Gentiane	15	6 918	500,00 €	2 000,00 €
CC du Pays de Mauriac	15	6 924	500,00 €	2 000,00 €
CC Sumène - Artense	15	8 543	500,00 €	2 000,00 €
CC du Pays de Salers	15	8 665	500,00 €	2 000,00 €
CC Hautes Terres	15	11 870	500,00 €	2 000,00 €
CC de Saint-Flour	15	24 481	500,00 €	2 000,00 €
			<b>10 500,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>

Concernant les communes partenaires :

Pour 2023, la cotisation par habitant est maintenue à 0,31 €.

Nom de la commune	Population totale	Cotisation par habitant	Cotisation 2023
Augnat (63)	196	0,31 €	60,76 €
Auzers (15)	171	0,31 €	53,01 €
Blanzat (63)	3 897	0,31 €	1 208,07 €
Blesle (43)	644	0,31 €	199,64 €
Chamalières (63)	17 849	0,31 €	5 533,19 €
Coltines (15)	449	0,31 €	139,19 €
Durtol (63)	2 105	0,31 €	652,55 €
Ferrières Sainte Mary (15)	250	0,31 €	77,50 €
La Roche-Blanche (63)	3 550	0,31 €	1 100,50 €
Labessette (63)	65	0,31 €	20,15 €
Le Crest (63)	1 295	0,31 €	401,45 €
Molompize (15)	284	0,31 €	88,04 €
Royat (63)	4 477	0,31 €	1 387,87 €
Saint-Diéry (63)	537	0,31 €	166,47 €
Tauves (63)	783	0,31 €	242,73 €
Ussel (15)	483	0,31 €	149,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 035</b>		<b>11 480,85 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-41-2023-13-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,  
Après en avoir délibéré,**

**149 votes :**

- 149 exprimés            - 19 contre
- 130 pour

**DECIDE :**

- **d'approuver sur le montant des contributions 2023.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



  
Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard -  
PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric –  
MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire –  
WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT  
Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine -  
MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC  
Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien –  
LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY  
Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège,  
IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

41

FINANCES

41.2023.20 Modifications des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

VU le **code général des collectivités territoriales**, en particulier son article L. 5721-2-1 relatif aux modifications des statuts des syndicats mixtes

VU les articles L. 333-1 et suivants du **code de l'environnement**, en particulier son article L. 333-3 relatif à l'aménagement et la gestion d'un parc naturel régional par un syndicat mixte

VU les **statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** (« Syndicat mixte du Parc »), en particulier ses articles :

- > 10.2 concernant les prérogatives du Comité syndical vis-à-vis de la détermination du montant des cotisations obligatoires des adhérents du Syndicat mixte du Parc
- > 13.1 concernant les cotisations obligatoires des membres du Syndicat mixte du Parc
- > 17 concernant les conditions de modification des statuts

CONSIDERANT que **les charges fixes du Syndicat mixte du Parc ont fortement augmenté en 2022** avec l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et de celle des coûts liés à l'énergie

CONSIDERANT que **le Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes a demandé au Syndicat mixte du Parc** - par courrier en date du 14 octobre 2022 – d'augmenter la part des cotisations statutaires du bloc communal (Communes et intercommunalités) pour tendre vers 20 % du total des contributions statutaires,

CONSIDERANT que **le mode de calcul des cotisations statutaires défini par les statuts en vigueur du Syndicat mixte du Parc** ne permet pas de répondre à la demande susvisée du Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes (pour mémoire, les cotisations statutaires des Communes et des intercommunalités adhérentes au Syndicat mixte du Parc ont représenté moins de 8 % du total en 2022)

CONSIDERANT que **le Comité syndical du Parc a adopté ce 17 février 2023 une augmentation des cotisations des Communes territoriales et des EPCI pour l'exercice 2023,**

**Dans ces conditions, APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité syndical approuve la modification de l'article 13.1 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne telle que présentée ci-après (modifications sont en gras dans la colonne de droite) et autorise le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles et afférentes à la bonne exécution de ce dossier.**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Statuts actuels	Proposition de statuts modifiés																										
<p>13.1 – cotisations obligatoires des adhérents du SMPNRVA</p> <p>Les adhérents du SMPNRVA apportent chaque année une cotisation obligatoire établie de la façon suivante pour assurer les charges de fonctionnement du SMPNRVA :</p> <p>&gt; le calcul des cotisations obligatoires de la Région Auvergne Rhône Alpes, des Départements du Cantal et du Puy-de Dôme, ainsi que des Communes classées PNRVA, obéit à la clé de répartition suivante à appliquer au montant prévisionnel de dépenses nécessaires au fonctionnement courant du SMPNRVA. Ce montant est défini annuellement par le Comité syndical (article 10.2) après consultation pour avis des membres du Comité des partenaires (article 16-4).</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">cotisations</th> <th style="width: 40%;">mode de calcul</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région Auvergne Rhône-Alpes</td> <td style="text-align: center;">75 %</td> </tr> <tr> <td>Département du Cantal</td> <td style="text-align: center;">9 %</td> </tr> <tr> <td>Département du Puy-de-Dôme</td> <td style="text-align: center;">9 %</td> </tr> <tr> <td>Communes du territoire classé PNRVA</td> <td style="text-align: center;">7 % (rapportée au nombre total* d'habitants)</td> </tr> <tr> <td><b>total</b></td> <td style="text-align: center;"><b>100 %</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>* Le nombre total d'habitants est celui défini par l'INSEE lors de la première année de l'exercice d'application de la charte en vigueur. Il est régulièrement réactualisé en fonction des données fournies par l'Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques.</p> <p>&gt; les cotisations obligatoires des villes et des agglomérations portes, ainsi que des EPCI non agglomérations portes s'ajoutent à celles précitées des autres adhérents. Révisable par décision du Comité syndical (article 10.2) et rapporté à leur nombre total d'habitants, leur montant est forfaitaire et se calcule comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 euros en dessous 25 000 habitants</li> <li>• 1 000 euros entre 25 000 et 50 000 habitants</li> <li>• 1 500 euros entre 50 000 et 100 000 habitants</li> <li>• 2 000 euros au-delà de 100 000 habitants</li> </ul>	cotisations	mode de calcul	Région Auvergne Rhône-Alpes	75 %	Département du Cantal	9 %	Département du Puy-de-Dôme	9 %	Communes du territoire classé PNRVA	7 % (rapportée au nombre total* d'habitants)	<b>total</b>	<b>100 %</b>	<p>13.1 – cotisations obligatoires des adhérents du SMPNRVA</p> <p>Les adhérents du SMPNRVA apportent chaque année une cotisation obligatoire établie de la façon suivante pour assurer les charges de fonctionnement du SMPNRVA.</p> <p>Le calcul des cotisations obligatoires de la Région Auvergne Rhône Alpes, des Départements du Cantal et du Puy-de Dôme, ainsi que des Communes classées PNRVA, obéit à la clé de répartition suivante <b>du taux</b> à appliquer au montant prévisionnel de dépenses nécessaires au fonctionnement courant du SMPNRVA, <b>ce</b> montant est défini annuellement par le Comité syndical (article 10.2) après consultation pour avis des membres du Comité des partenaires (article 16-4).</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Collectivités adhérentes du SMPNRVA</th> <th style="width: 40%;">taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région Auvergne Rhône-Alpes</td> <td style="text-align: center;"><b>71 %</b></td> </tr> <tr> <td>Département du Cantal</td> <td style="text-align: center;">9 %</td> </tr> <tr> <td>Département du Puy-de-Dôme</td> <td style="text-align: center;">9 %</td> </tr> <tr> <td>Communes du territoire classé PNRVA</td> <td style="text-align: center;"><b>8 %*</b></td> </tr> <tr> <td>EPCI non agglomérations portes, villes et EPCI agglomérations portes</td> <td style="text-align: center;"><b>3 %*</b></td> </tr> <tr> <td><b>total</b></td> <td style="text-align: center;"><b>100 %</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>* Révisables par décision du Comité syndical (article 10.2), les cotisations obligatoires des Communes du territoire classé PNRVA, des villes portes, des EPCI agglomérations portes, ainsi que des EPCI non agglomérations portes sont calculées :</p> <p>en fonction de leur nombre total d'habitants du territoire classé PNRVA tel que défini par les données fournies et régulièrement réactualisées par l'Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques</p> <p>et, concernant les villes et des EPCI agglomérations portes, ainsi que des EPCI non agglomérations portes, également au regard des strates suivantes de leur nombre total d'habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 000 euros en dessous 25 000 habitants</li> <li>• 4 000 euros entre 25 000 et 50 000 habitants</li> <li>• 6 000 euros entre 50 000 et 100 000 habitants</li> <li>• 8 000 euros au-delà de 100 000 habitants.</li> </ul>	Collectivités adhérentes du SMPNRVA	taux	Région Auvergne Rhône-Alpes	<b>71 %</b>	Département du Cantal	9 %	Département du Puy-de-Dôme	9 %	Communes du territoire classé PNRVA	<b>8 %*</b>	EPCI non agglomérations portes, villes et EPCI agglomérations portes	<b>3 %*</b>	<b>total</b>	<b>100 %</b>
cotisations	mode de calcul																										
Région Auvergne Rhône-Alpes	75 %																										
Département du Cantal	9 %																										
Département du Puy-de-Dôme	9 %																										
Communes du territoire classé PNRVA	7 % (rapportée au nombre total* d'habitants)																										
<b>total</b>	<b>100 %</b>																										
Collectivités adhérentes du SMPNRVA	taux																										
Région Auvergne Rhône-Alpes	<b>71 %</b>																										
Département du Cantal	9 %																										
Département du Puy-de-Dôme	9 %																										
Communes du territoire classé PNRVA	<b>8 %*</b>																										
EPCI non agglomérations portes, villes et EPCI agglomérations portes	<b>3 %*</b>																										
<b>total</b>	<b>100 %</b>																										

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**149 votes :**

- 149 exprimés                    - 19 contre
- 130 pour

**DECIDE :**

- **d'approuver les modifications des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023  
Le Président,



  
Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck

Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle

Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES  
 41.2023.01 Examen et vote du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion du receveur – Budget Principal

**Le Compte Administratif 2022 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) -  
 PRINCIPAL

Compte Administratif 2022

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 510 486,54	3 510 087,80
	Section d'investissement	238 474,43	580 646,73
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		575 453,00
	Report en section d'investissement (001)		29 748,39
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>3 748 960,97</b>	<b>4 701 914,87</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	3 510 486,54	4 091 521,75
	Section d'investissement	238 474,43	610 393,12
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3 748 960,97</b>	<b>4 701 914,87</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE :**

- **d'approuver le Compte Administratif 2022 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Principal.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etalent présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie

Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck

Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre

Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle

Délégués des communes :

### **Etalent absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES  
 41.2023.02 Examen et vote du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion du receveur – Budget annexe RNN Chastreix-Sancy

**Le Compte Administratif 2022 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY) -  
 RESERVE NATURELLE CHASTREIX SANCY

Compte Administratif 2022

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	228 753,98	233 801,37
	Section d'investissement	4 241,26	14 701,78
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		988,58
	Report en section d'investissement (001)		17 366,80
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>232 995,24</b>	<b>266 868,52</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	228 753,98	234 789,98
	Section d'investissement	4 241,26	32 098,58
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>232 995,24</b>	<b>266 888,52</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE :**

- Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2022 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe de la RNN de Chastreix-Sancy.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES  
 41.2023.03 Examen et vote du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion du  
 receveur – Budget annexe RNN de Chaudefour

**Le Compte Administratif 2022 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Releveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHAUDEFOUR) -  
 RESERVE NATURELLE DE CHAUDEFOUR

Compte Administratif 2022

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	190 103,83	183 320,77
	Section d'investissement	10 027,81	304,08
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		10 889,31
	Report en section d'investissement (001)		25 341,96
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>200 131,44</b>	<b>219 896,16</b>

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	190 103,83	194 190,08
	Section d'investissement	10 027,81	25 706,07
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>200 131,44</b>	<b>219 896,16</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'approuver le Compte Administratif 2022 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe de la RNN de Chaudefour.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



Lionel CHAUVIN



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Étaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Étaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUÉS Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES  
 41.2023.04 Examen et vote du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion du receveur – Budget annexe RNN de la Godivelle et du rocher de la Jaquette

**Le Compte Administratif 2022 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (LA GODIVELLE) -  
 RESERVE DE LA GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

Compte Administratif 2022

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	182 107,55	171 216,00
	Section d'investissement	11 686,94	17 041,10
+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		36 576,32
	Report en section d'investissement (001)	5 432,60	
=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>199 227,09</b>	<b>225 732,42</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	1 400,00	9 300,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>1 400,00</b>	<b>9 300,00</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	182 107,55	207 791,32
	Section d'investissement	18 519,54	27 241,10
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>200 627,09</b>	<b>235 032,42</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 400,00	9 300,00
13	Subventions d'investissement		9 300,00
21	Immobilisations corporelles	1 400,00	

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE :**

- **Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2022 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe de la RNN de la Godivelle et du rocher de la Jaquette.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Étaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Étaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES  
 41.2023.05 Examen et vote du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion du receveur – Budget annexe Cellule Chaîne des Puy

**Le Compte Administratif 2022 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAINE DES PUY)

Compte Administratif 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>			
		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	377 227,55	392 297,64
	Section d'investissement	109 233,35	125 782,05
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		54 016,18
	Report en section d'investissement (001)	12 362,73	
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>498 853,63</b>	<b>572 095,87</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	25 040,00	12 750,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>25 040,00</b>	<b>12 750,00</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	377 227,55	446 313,82
	Section d'investissement	146 666,08	138 632,05
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>523 893,63</b>	<b>584 945,87</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	25 040,00	12 750,00
13	Subventions d'investissement		12 750,00
21	Immobilisations corporelles	25 040,00	

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

LE COMITE SYNDICAL,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif 2022 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe de la cellule Chaîne des Puys

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023  
Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES  
 41.2023.06 Examen et vote du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion du receveur – Budget annexe de la Boutique du Parc

**Le Compte Administratif 2022 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau,**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (BOUTIQUE DU PARC) -  
 BOUTIQUE DU PARC

Compte Administratif 2022

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

### EXECUTION DU BUDGET

		DÉPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	93 774,74	88 062,10
	Section d'investissement		
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		11 480,34
	Report en section d'investissement (001)		
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>93 774,74</b>	<b>99 522,44</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	93 774,74	99 522,44
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>93 774,74</b>	<b>99 522,44</b>

### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE :**

- **d'approuver le Compte Administratif 2022 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe de la Boutique du Parc**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023  
Le Président,



Lionel CHAUVIN

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41 FINANCES

### 41.2023.07 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	29 746,39 €		342 172,30 €	376 430,00 € 362 960,00 €	- 13 470,00 €	358 448,69 €
FONCT	652 507,50 €	77 053,61 €	5 581,32 €			581 035,21 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	581 035,21 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	581 035,21 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### DECIDE :

- d'approuver l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Budget Principal.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 17 février 2023

Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUMIN

En préfecture  
063-256300237-20230217-41-2023-01-BF  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maité

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUES Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### **Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :**

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41 FINANCES

### 41.2023.08 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget RNN Chastreix-Sancy

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	17 396,80 €		10 460,50 €		- €	27 857,30 €
FONCT	968,59 €		5 047,39 €			6 015,98 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit:**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	6 015,98 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 015,98 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**LE COMITE SYNDICAL,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE :**

- **d'approuver l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Budget RNN Chastreix-Sancy.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023  
Le Président,



**Lionel CHAUVIN**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-41-2023-02-BF  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni le 17 février 2023 à 13h35 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

### **Etaient présents (111 voix) :**

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric – GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice  
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles - CHASTRE Marie-Hélène - FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAY Lionel – LEGER Sylvie  
Délégués des EPCI : CABECAS Valérie – DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne – MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette – SERRE Franck  
Délégués des communes : BERNARD Laurent – CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François – HAYMA Eric – MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle – MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire – WAAG Maïté

### **Ont donné pouvoir (38 voix) :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien à CHAUVIN Lionel  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie à FABRE Philippe  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien à VERDIER Alexandre  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale à CHAUVIN Lionel – MERCIER Alain à FABRE Philippe – VERT Christian à MELLIN Isabelle  
Délégués des communes :

### **Etaient absents :**

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien - SAUTAREL Stéphane  
Conseil Départemental du Cantal : DELRIEU TOURTOULOU Annie  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - PICARD Anne-Marie  
Délégués des EPCI : BRUN Pascale – DESCOEUR François – MERCIER Alain – MONCOURIER Martine - MOURGUÉS Philippe – VALLEE Jean-Marie - VERT Christian  
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – BRUGIERE Gérard – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FARGEIX Alain – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain

### **Assistaient à la réunion :**

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, FAUCHON Marie, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MAJDI Julien.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria-Philomena, GOUZE Dominique.

### Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)  
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)  
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)  
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

**Voix présentes et représentées en séance : 149 voix**



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41 FINANCES

### 41.2023.09 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget RNN Chaudefour

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	25 341,99 €		- 9 663,73 €		- €	15 678,26 €
FONCT	10 869,31 €		- 6 782,86 €			4 086,45 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit:**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	4 086,45 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 086,45 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE :

- d'approuver l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Budget RNN Chaudefour.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 17 février 2023  
Le Président,



Parc  
naturel  
régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20230217-41-2023-03-BF  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023